



# DEMARCHE

# SOE

EN SEINE-ET-MARNE

*Ariane GRAZIANI-LICHTLE (STP77/Ensemble77)*

*Fabienne LIENARD (CD77)*

*Patrice QUILLOUX (RCM)*

*Géraldine PIOT (CEREMA IdF)*

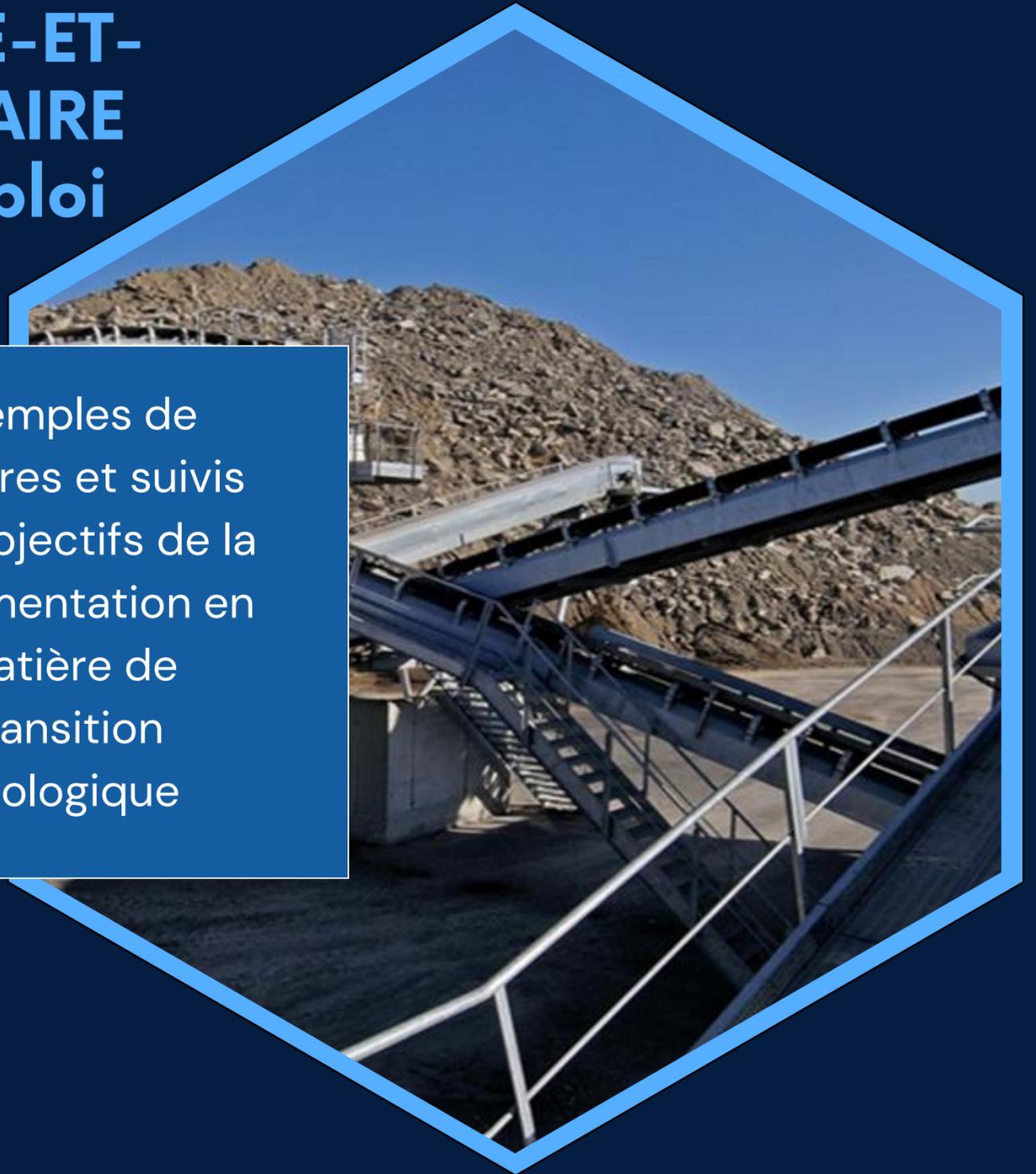


# RETOUR D'EXPÉRIENCE : LA SEINE-ET-MARNE, UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE en matière de recyclage/réemploi

Démarche environnementale d'ENSEMBLE 77 : répondre à la réglementation, justifier, mesurer et suivre ses performances

Intégration de la démarche environnementale du 77 dans les marchés de travaux TP

Exemples de mesures et suivis des objectifs de la réglementation en matière de transition écologique



# QU'EST-CE QUE ENSEMBLE77 ?

ENSEMBLE 77, un réseau sans structure juridique,  
qui mobilise depuis 1994 les acteurs économiques du département de Seine-et-Marne  
autour d'une vision partagée des travaux publics



... piloté par le Syndicat des Travaux Publics de Seine-et-Marne – STP77

# MISSIONS D'ENSEMBLE 77

**Accompagner les élus, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans la mise en œuvre de leurs projets de Travaux Publics**

Diagnostiquer les obstacles auxquels se heurtent les collectivités, les établissements publics d'aménagement, les concessionnaires et les maîtres d'œuvre

---

Rechercher les points d'appui, les leviers pour faire du département de Seine-et-Marne un territoire exemplaire en termes de coordination, sécurité des chantiers et des déplacements et prise en compte des objectifs de développement durable.

---

# OUTILS À DISPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE



## Agenda 2030 ONU

Fixe 17 objectifs de Développement Durable (ODD) dont :

- Promouvoir l'économie circulaire, prévenir les déchets, réduire le gaspillage
- Réduire l'impact climatique, énergétique, la pollution de l'air, les émissions de GES
- Assurer une gestion durable des ressources en eau
- Protéger la biodiversité, limiter la déforestation, réduire l'artificialisation des sols



## Code de la commande (CCP)

DAJ 14/10/2020 « La commande publique est reconnue comme un levier pour le développement durable. [...] une diversité d'outils relatifs aux aspects économiques, sociaux et environnementaux sont à la disposition des acheteurs pour favoriser les pratiques et prestations les plus vertueuses, tout en préservant l'accessibilité des marchés publics aux TPE/PME. »

Art. L2111-1-CCP – Art. 30 de l'ordonnance « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation, en prenant en compte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale » Art. L 3111-1 : vaut pour tous les contrats indépendamment des seuils



## SCOT – AGENDA 21 – PCAET – PRPGD – ...

Traduit la réglementation et les objectifs de la collectivité en outils opérationnels

# CADRE RÉGLEMENTAIRE

## Code de l'Environnement-CE

regroupe, en France, les textes réglementaires relatifs au droit de l'environnement

(Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000)

## Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte-LTECV

- définit des objectifs chiffrés de recyclage et utilisation de matériaux recyclés pour les travaux routiers
- Fixe les 1ers objectifs chiffrés en matière de réduction des GES, des consommations énergétiques (Loi n° 2015-992 du 17 août 2015)

## Loi d'orientation des mobilités-LOM

transforme en profondeur la politique des mobilités dans le cadre d'un objectif de transports au quotidien plus faciles, moins coûteux et plus propres (Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019)

## Loi anti gaspillage et économie circulaire - AGEC

tend à préciser et élargir le champ des responsabilités des producteurs de déchets (REP) et à fixer des objectifs de recyclage et de réutilisation (n° 2020-105 du 10 février 2020)

## Stratégie Nationale Bas-Carbone- SNBC

### Loi Énergie-Climat Loi Climat et Résilience

- précisent les orientations à suivre pour réduire les émissions de GES
    - visent la neutralité carbone en 2050 (SNBC : décret le 21 avril 2020)
- Énergie-Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019  
Climat&Résilience n° 2021-804 du 22 août 2021)

# OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

## Réemploi-valorisation et utilisation de matériaux recyclés

Art. 79-III LTECV

fixe des objectifs chiffrés pour les travaux routiers « Au plus tard en 2020, l'Etat et les collectivités territoriales justifient chaque année, et pour l'Etat à une échelle régionale... »

## Diagnostic

Art. L. 111-10-4 AGEC du 10 février 2020  
Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021

« Lors de travaux de démolition ou réhabilitation significative de bâtiments, le maître d'ouvrage est tenu de réaliser un diagnostic relatif à la gestion des produits, matériaux et déchets issus de ces travaux. Ce diagnostic fournit les informations nécessaires relatives aux produits, matériaux et déchets en vue, en priorité, de leur réemploi ou, à défaut, de leur valorisation »

Art. R126-14 CE modifié par décret 2021-872 du 30 juin 2021  
A compter du 1er janvier 2022 « le maître d'ouvrage est tenu d'établir un formulaire de récolement relatif aux produits, aux équipements et aux matériaux réemployés ou destinés à l'être et aux déchets issus de cette démolition ou de cette rénovation significative »

# OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE D'OUVRAGE



## Responsabilité & Pollueur-Payeur

*Art. L. 541-2 CE – Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010*

« Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion [...] est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers »

*Art. L. 110-1 CE*

« les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur »



## Responsabilité Élargie du Producteur

*Loi AGEC – Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020*

Décret n° 2021-1941 du 31 décembre 2021 élargissant la REP aux producteurs pour les produits et les matériaux de construction

Arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges d'agrément des Eco-Organismes

Octobre 2022 : parution de barèmes de 2 Eco organismes (Valobat – Ecominero) applicable depuis le 1er janvier 2023, de façon progressive jusqu'en 2027.



## Traçabilité

*Art. L. 541-32 CE – Loi n° 2015-992 du 17 août 2015*

« Toute personne valorisant des déchets [...] doit être en mesure de justifier auprès des autorités compétentes de la nature des déchets et de l'utilisation de ces déchets dans un but de valorisation et non pas d'élimination »



Chantiers neufs

**60%**

ENSEMBLE DES MATÉRIAUX

≥60% des matériaux issus du réemploi, réutilisation ou recyclage de déchets

ensemble

Chantiers neufs et d'entretien

COUCHE DE SURFACE

≥20% des matériaux issus du réemploi, réutilisation ou recyclage de déchets

**20%**

**Objectifs de la LTECV ?**

**30%**

COUCHE D'ASSISE

≥30% des matériaux issus du réemploi, réutilisation ou recyclage de déchets

**70%**

≥ 70% des matières et déchets produits destinés au réemploi, au recyclage ou valorisation matière



# INTÉGRER DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS DE MAITRISE D'OEUVRE ET DE TRAVAUX

LA DÉMARCHE SCHÉMA D'ORGANISATION ENVIRONNEMENTALE-SOE, UN OUTIL CENTRAL

## Objectifs généraux de la démarche :



Réduire le plus possible les diverses nuisances engendrées par les chantiers



Préserver les ressources naturelles, développer le recyclage et l'utilisation des matériaux alternatifs



Respecter et mesurer les obligations définies par la réglementation



Assurer le suivi précis et chiffré des objectifs environnementaux tout au long du chantier



# INTÉGRER DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS DE MOE ET DE TP



LA DÉMARCHE SCHÉMA D'ORGANISATION ENVIRONNEMENTALE-SOE , UN OUTIL CENTRAL

Permet à un maître d'ouvrage de :



Définir des critères environnementaux précis et quantifiés pour la réalisation de ses ouvrages



Imposer l'intégration de critères environnementaux dans ses marchés de maîtrises d'oeuvre et de travaux



Assurer le suivi précis et chiffré tout au long du chantier



Effectuer un bilan des objectifs fixés et du respect des engagements pour piloter sa stratégie environnementale

# UTILISATION DE MATÉRIAUX RECYCLÉS : la règle de base



## CCTPs

Intègrent les  
matériaux recyclés en  
solution de base



## Utilisation de matériaux géologiques naturels

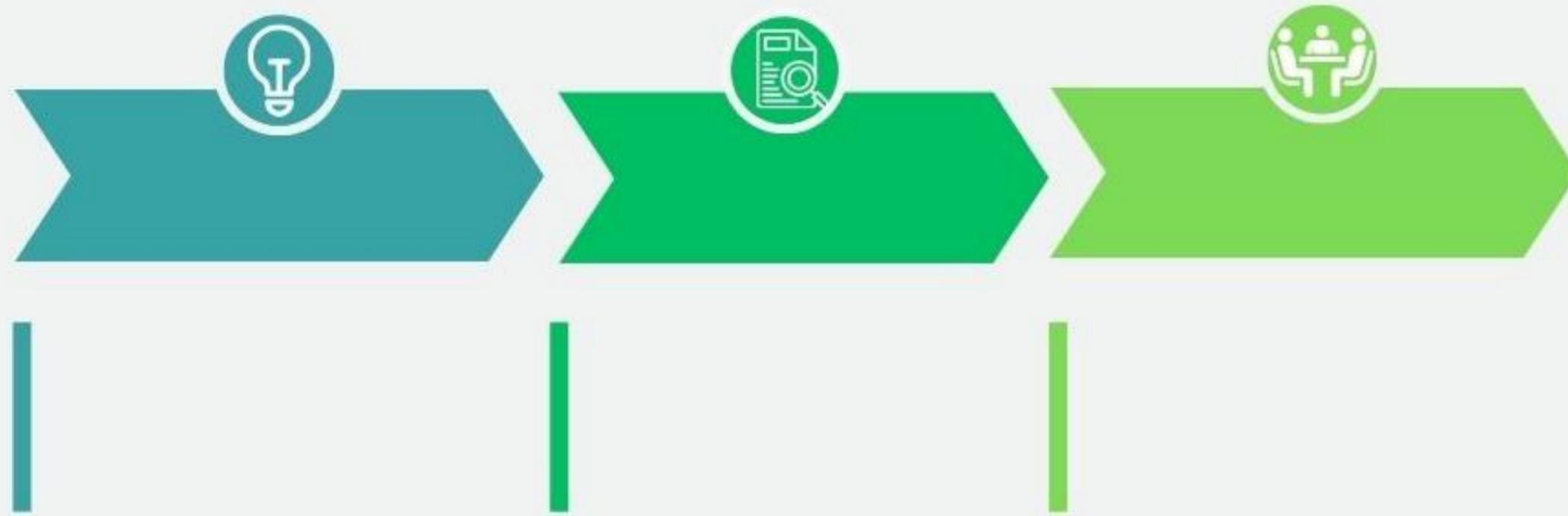
doit restée  
l'exception et être  
justifiée par le MOE



## Variantes

utilisées  
uniquement pour  
des techniques à  
haute valeur  
ajoutée

# Comment appliquer la démarche SOE ?



# Comment appliquer la démarche SOE ?



## 1

- > Définir les objectifs et les priorités
- > Rédiger les pièces de marché de maîtrise d'œuvre :
  - Obligation du MOE d'appliquer la démarche SOE dans tous les documents
  - Intégration du CCE dans le DCE

# Comment appliquer la démarche SOE ?



## 1

- > Définir les objectifs et les priorités
- > Rédiger les pièces de marché de maîtrise d'œuvre :

- Obligation du MOE d'appliquer la démarche SOE dans tous les documents
- Intégration du CCE dans le DCE

Cahier des Clauses Environnementale (CCE)  
Sommaire

- Art. Objectifs
- Art. Obligations du MOa
- Art. Obligations du MOe
- Art. Obligations de l'Entreprise
- Art. Contenu du SOE - Dispositions prévisionnelles
- Art. Contenu du SOE - Dispositions chantier
- Art. Suivi qualitatif et quantitatif du chantier

# Comment appliquer la démarche SOE ?



1



- > Définir les objectifs et les priorités
- > Rédiger les pièces de marché de maîtrise d'œuvre :
- Obligation du MOE d'appliquer la démarche SOE dans tous les documents
- Intégration du CCE dans le DCE

2



> Analyser les offres et choisir le MOE

# Comment appliquer la démarche SOE ?



# Comment appliquer la démarche SOE ?



1



> Définir les objectifs et les priorités  
> Rédiger les pièces de marché de maîtrise d'œuvre :

- Obligation du MOE d'appliquer la démarche SOE dans tous les documents
- Intégration du CCE dans le DCE

2



> Analyser les offres et choisir le MOE

3



> Prendre en compte dans l'étude les contraintes environnementales

Les acteurs :



Maître d'ouvrage (MOA)

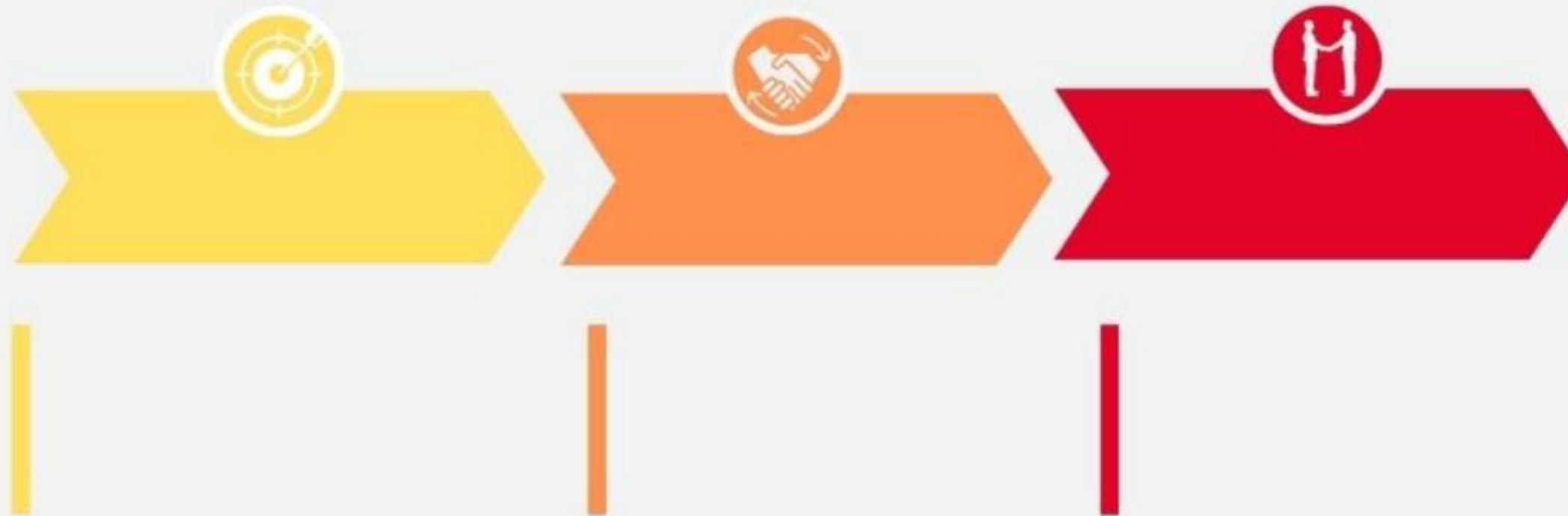


Maître d'œuvre (MOE)



Entreprise

# Comment appliquer la démarche SOE ?



# Comment appliquer la démarche SOE ?



- > Insérer le CCE dans le dossier de consultation
- > Pré-remplir la fiche récapitulative (art. 7-1 CCE)

## 0 - GENERALITES

Maître d'ouvrage (MOa)		Maître d'œuvre (MOe)		Entreprise	
Condition d'appel d'offre	poids du critère environnemental : (%)	Variante <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<i>Préconisation: Note finale = note technique (≤ 40 %) + note environnementale (≥ 20% dont prise en compte de la fiche récapitulative) + note prix (≤ 50%)</i>					
Type de chantier <input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Entretien	Description Chantier			Adresse Chantier (+PR si possible)	
Environnement du chantier	<input type="checkbox"/> zone résidentielle	<input type="checkbox"/> zone bureaux	<input type="checkbox"/> proximité établissement Receiving du public	<input type="checkbox"/> zone sensible *	<input type="checkbox"/> autres :
Date démarrage chantier		date fin deChantier		Durée envisagée par MOa	

\* chantier en zone sensible : intégrer un chapitre spécifique dans le "CCTP Généralités" prévoyant l'utilisation d'affichage spécifique de protection de la biodiversité

# Comment appliquer la démarche SOE ?



- > Insérer le CCE dans le dossier de consultation
- > Pré-remplir la fiche récapitulative (art. 7-1 CCE)

## 0 - GENERALITES

Maître d'ouvrage (MOa)	<b>CD77</b>	Maître d'œuvre (MOe)	<b>ART Melun</b>	Entreprise	
Condition d'appel d'offre	ponds du critère environnemental : (%)	<b>30%</b>	Variante	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<i>Préconisation: Note finale = note technique (≤ 40 %) + note environnementale (≥ 20% dont prise en compte de la fiche récapitulative) + note prix (≤ 50%)</i>					
Type de chantier	<input checked="" type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Entretien	Description Chantier	<b>Création d'un giratoire</b>	Adresse Chantier (+PR si possible)	<b>RD50</b>
Environnement du chantier	<input type="checkbox"/> zone résidentielle	<input type="checkbox"/> zone bureaux	<input type="checkbox"/> proximité établissement Reçevant du public	<input type="checkbox"/> zone sensible *	<input checked="" type="checkbox"/> autres : <b>Hors Agglo</b>
Date démarrage chantier		date fin deChantier		Durée envisagée par MOa	<b>1 mois</b>

\* chantier en zone sensible : intégrer un chapitre spécifique dans le "CCTP Généralités" prévoyant l'utilisation d'affichage spécifique de protection de la biodiversité

# Comment appliquer la démarche SOE ?

**1 - GESTION DES MATERIAUX ET DECHETS DE CHANTIER**

 utiliser la tonne pour les quantités de matériaux / déchets ET préciser le type de couche pour les structures de voirie (3)

**MATERIAUX GEOLOGIQUES NATURELS ET DECHETS PRODUITS A L'OCCASION DU CHANTIER**

NATURE (1)	Cocher si contient substances dangereuses	Quantité Totale (tonne)	UTILISATION SUR LE CHANTIER		UTILISATION HORS DU CHANTIER			% de valorisation / réemploi
			Quantité (tonne)	Utilisation (3)	Quantité (tonne)	Destination (4)	Distance (km)	
terre végétale		450						
bordures bétons		55						
limons		1200						
grave ciment		350						
BBSG non amianté		400						
GB		600						
<b>TOTAL</b>		<b>A**</b>	<b>B</b>		<b>C</b>			

\*\* A doit être égal à B+C

 % valorisation pour ISD = 0 %

**MATERIAUX APPROVISIONNES A L'OCCASION DU CHANTIER**

NATURE (2)	Quantité (tonne)	Utilisation (3)	Origine (5)	Distance (km)	Enrobé tiède « t » ou chaud « c » (6)	% d'utilisation de matériaux recyclés
terre végétale	150					
limon traité	1000					
béton désactivé	150					
GB	1000					
BBSG	600					
<b>TOTAL</b>	<b>2900</b>					

 Cible de -30°C min. (6)

# Comment appliquer la démarche SOE ?



- > Insérer le CCE dans le dossier de consultation
- > Pré-remplir la fiche récapitulative (art. 7-1 CCE)

# Comment appliquer la démarche SOE ?



Critères	Pondération	
1- Valeur technique	≤ 40 %	} =100% Note finale
2- Valeur environnementale	≥ 20 %	
3- Prix des prestations	≤ 40 %	

- > Insérer le CCE dans le dossier de consultation
- > Pré-remplir la fiche récapitulative (art. 7-1 CCE)
- > Modifier et adapter les autres pièces du marché pour intégrer la démarche SOE :
  - Intégrer un critère environnemental dans le RC (prendre en compte a minima 20% pour le critère environnemental)
  - Faire référence à la démarche SOE dans le CCAP et le CCTP

# Comment appliquer la démarche SOE ?



> Rédiger le SOE-Dispositions prévisionnelles joint à l'offre (Art. 5 du CCE)

## Contenu du SOE – Dispositions prévisionnelles

SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets de chantier et de l'utilisation des matériaux alternatifs)

SORAC (Schéma d'Organisation du Respect de l'Air par le Chantier)

SOGEC (Schéma d'Organisation et de gestion des Eaux de Chantier)

SORIC (Schéma d'Organisation du Respect de l'Insertion du Chantier dans le Site)

SORES (Schéma d'Organisation du Respect des Emissions Sonores)

SOREB (Schéma d'Organisation du Respect des Enjeux de la Biodiversité)

# Comment appliquer la démarche SOE ?



> Rédiger le SOE-Dispositions prévisionnelles joint à l'offre (Art. 5 du CCE)

> Renseigner la fiche récapitulative

# Comment appliquer la démarche SOE ?

MATERIAUX GEOLOGIQUES NATURELS ET DECHETS PRODUITS A L'OCCASION DU CHANTIER								
NATURE (1)	Cocher si contient substances dangereuses	Quantité Totale (tonne)	UTILISATION SUR LE CHANTIER		UTILISATION HORS DU CHANTIER			% de valorisation / réemploi
			Quantité (tonne)	Utilisation (3)	Quantité (tonne)	Destination (4)	Distance (km)	
terre végétale		450	150	aménagements paysagers	300	aménagements paysagers	25	100
bordures bétons		55			55	centre de recyclage	30	100
limons		1200	1000	structure chaussée	200	remblai	25	100
grave ciment		350			350	centre de recyclage	30	100
BBSG non am lanté		400			400	centrale d'enrobage	45	100
GB		600			600	centrale d'enrobage	45	100
<b>TOTAL</b>		<b>A**</b>	<b>B</b>		<b>C</b>			

\*\* A doit être égal à B+C

⚠ % valorisation pour ISD = 0 %

MATERIAUX APPROVISIONNES A L'OCCASION DU CHANTIER						
NATURE (2)	Quantité (tonne)	Utilisation (3)	Origine (5)	Distance (km)	Enrobé tiède « t » ou chaud « c » (6)	% d'utilisation de matériaux recyclés
terre végétale	150	aménagements paysagers	chantier	0		100
limon traité	1000	structure chaussée	chantier	0		100
béton désactivé	150	trottoir	centrale béton	30		0
GB	1000	couche d'assise	centrale d'enrobage	45	t	30
BBSG	600	couche de surface	centrale d'enrobage	45	t	10
<b>TOTAL</b>	<b>2900</b>					<b>52%</b>

⚠ Cible de -30°C min. (6)

# Comment appliquer la démarche SOE ?



Les acteurs :



Maître d'ouvrage (MOA)

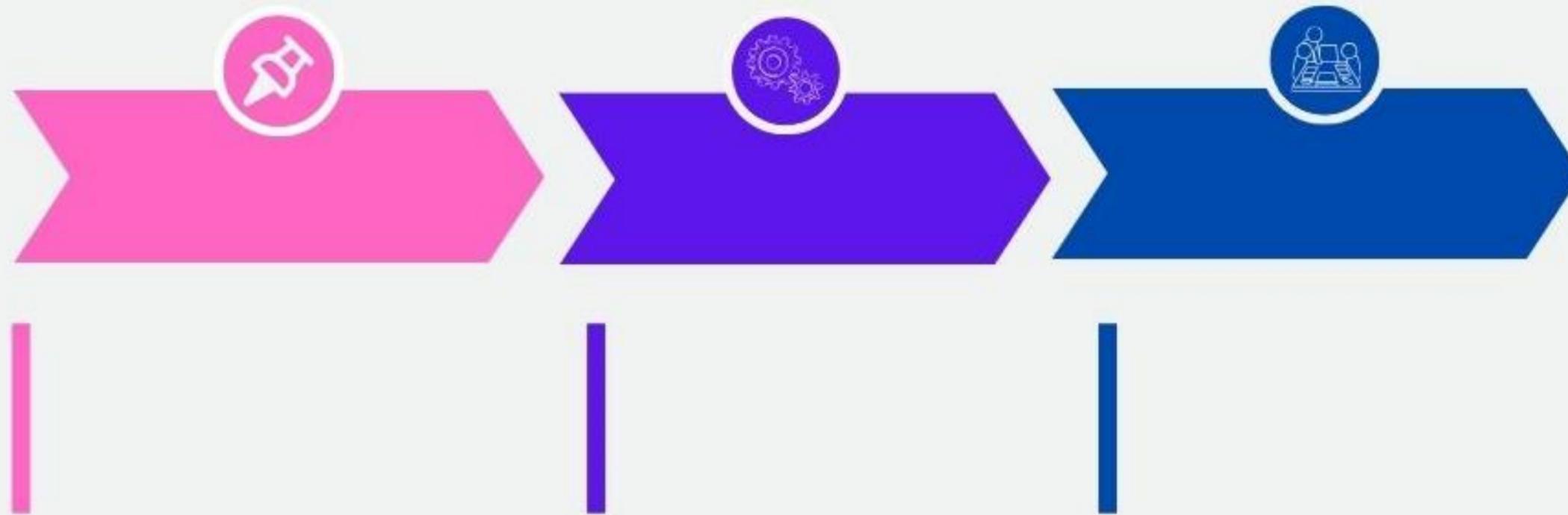


Maître d'œuvre (MOE)



Entreprise

# Comment appliquer la démarche SOE ?



# Comment appliquer la démarche SOE ?



7

> Mettre au point le SOE-Dispositions chantier (Cf art. 6 du CCE) 

> Mettre à jour la fiche récapitulative 

# Comment appliquer la démarche SOE ?

MATERIAUX GEOLOGIQUES NATURELS ET DECHETS PRODUITS A L'OCCASION DU CHANTIER								
NATURE (1)	Cocher si contient substances dangereuses	Quantité Totale (tonne)	UTILISATION SUR LE CHANTIER		UTILISATION HORS DU CHANTIER			% de valorisation / réemploi
			Quantité (tonne)	Utilisation (3)	Quantité (tonne)	Destination (4)	Distance (km)	
terre végétale		450	150	aménagements paysagers	300	aménagements paysagers	25	100
bordures bétons		55			55	centre de recyclage	30	100
limons		1200	1000	structure chaussée	200	remblai	25	100
grave ciment		350			350	centre de recyclage	30	100
BBSG non amianté		400			400	centrale d'enrobage	45	100
GB		600			600	centrale d'enrobage	45	100
<b>TOTAL</b>		<b>A**</b>	<b>B</b>		<b>C</b>			

\*\* A doit être égal à B+C

⚠ % valorisation pour ISD = 0 %

MATERIAUX APPROVISIONNES A L'OCCASION DU CHANTIER						
NATURE (2)	Quantité (tonne)	Utilisation (3)	Origine (5)	Distance (km)	Enrobé tiède « t » ou chaud « c » (6)	% d'utilisation de matériaux recyclés
terre végétale	150	aménagements paysagers	chantier	0		100
limon traité	1000	structure chaussée	chantier	0		100
béton désactivé	150	trottoir	centrale béton	30		0
GB	1000	couche d'assise	centrale d'enrobage	45	t	30
BBSG	600	couche de surface	centrale d'enrobage	45	t	10
<b>TOTAL</b>	<b>2900</b>					<b>52%</b>



# Comment appliquer la démarche SOE ?



7

> Mettre au point le SOE-Dispositions chantier (Cf art. 6 du CCE) 

> Mettre à jour la fiche récapitulative 

> Apposer le visa du MOE 

# Comment appliquer la démarche SOE ?



- > Mettre au point le SOE- Dispositions chantier (Cf art. 6 du CCE)
- > Mettre à jour la fiche récapitulative
- > Apposer le visa du MOE



- > Appliquer rigoureusement le SOE- Dispositions chantier 
- > Suivre systématiquement l'application du SOE à chaque réunion de chantier 
- > Mettre à jour des dispositions chantier si nécessaire   
- > Mettre à jour la fiche récapitulative 
- > Réaliser l'adaptation financière éventuelle (cf art. 2-5 du CCE)  

# Comment appliquer la démarche SOE ?



7



- >Mettre au point le SOE- Dispositions chantier (Cf art. 6 du CCE)
- >Mettre à jour la fiche récapitulative
- >Apposer le visa du MOE



8



- >Appliquer rigoureusement le SOE- Dispositions chantier
- >Suivre systématiquement l'application du SOE à chaque réunion de chantier
- >Mettre à jour des dispositions chantier si nécessaire
- >Mettre à jour la fiche récapitulative
- >Réaliser l'adaptation financière éventuelle (cf art. 2-5 du CCE)



9

- >Remettre au MOE les documents d'enregistrement et de suivi dans le cadre du DOE (dont la fiche récap. finalisée)



# Comment appliquer la démarche SOE ?



> Remettre l'ensemble des documents au MOA 

> Compléter la "fiche notation du chantier-Entreprise"  

> Compléter la "fiche notation du chantier-MOE" 

> Transmettre : 

- la fiche récapitulative à Ensemble77
- la "fiche notation du chantier-Entreprise" à l'entreprise (Cf art. 7-4 du CCE)
- la "fiche notation du chantier-MOE" au maître d'œuvre (cf art. 7-5 du CCE)

# INTÉGRER LA DÉMARCHE SOE dans les marchés de TP

## La fiche récapitulative

quantitative des aspects  
environnementaux du chantier  
Permet de définir des indicateurs,  
les mesurer, les suivre et restituer  
les performances au regard des  
obligations réglementaires et/ou  
définies par le MOA

# TÈRE PARTIE : GÉNÉRALITÉS

Date d'initiation de la fiche, elle ne doit pas être changée

Fiche récapitulative quantitative des aspects environnementaux du chantier					Date création de la fiche
<b>0 - GENERALITES</b>					
Maître d'ouvrage (MOa)		Maître d'œuvre (MOe)		Entreprise	
Condition d'appel d'offre	poids du critère environnemental : (%)	Variante <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Eco-comparateur <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<i>Préconisation: Note finale = note technique (≤ 40 %) + note environnementale (≥ 20% dont prise en compte de la fiche récapitulative) + note prix (≤ 50%)</i>					
Type de chantier <input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Entretien	Description Chantier			RD et Adresse du chantier	
	Référence du chantier Chantier n°			PR du chantier	
Environnement du chantier	<input type="checkbox"/> zone résidentielle <input type="checkbox"/> zone bureaux		<input type="checkbox"/> proximité établissement Reçevant du public	<input type="checkbox"/> zone sensible * <input type="checkbox"/> autres :	
Date démarrage chantier		Date fin chantier		Durée envisagée par MOa	
<i>* chantier en zone sensible : intégrer un chapitre spécifique dans le "CCTP Généralités" prévoyant l'utilisation d'affichage spécifique de protection de la biodiversité</i>					

# TÈRE PARTIE : GÉNÉRALITÉS

## EXEMPLE

<u>Fiche récapitulative quantitative des aspects environnementaux du chantier.</u>					Date création de la fiche	28/04/22	
<b>0 - GENERALITES</b>							
<b>Maître d'ouvrage (MOa)</b>	CD77	<b>Maître d'œuvre (MOe)</b>	ARD Melun		<b>Entreprise</b>	ROUTE DURABLE	
<b>Condition d'appel d'offre</b>	poids du critère environnemental: (%)	0%	Variante	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Eco-comparateur	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
<b>Type de chantier</b>	<b>Description Chantier</b>	Réfection de chaussée			<b>RD et Adresse du chantier</b>	RD605	
<input type="checkbox"/> Neuf							
<input type="checkbox"/> Entretien	<b>Référence du chantier</b>	Chantier n°			<b>PR du chantier</b>	PR1+000 à PR1+600	
<b>Environnement du chantier</b>	<input type="checkbox"/> zone résidentielle <input type="checkbox"/> zone bureaux <input type="checkbox"/> proximité ERP <input type="checkbox"/> zone sensible* <input type="checkbox"/> autres:						
<b>Date démarrage chantier</b>	01/05/2022	<b>Date fin chantier</b>	06/05/22		<b>Durée envisagée par Moa</b>	6 jours	
* chantier en zone sensible : intégrer un chapitre spécifique dans le "CCTP Généralités" prévoyant l'utilisation d'affichage spécifique de protection de la biodiversité							

# 2ÈME PARTIE : GESTION DES MATÉRIAUX ET DÉCHETS DE CHANTIER



## 1 - GESTION DES MATERIAUX ET DECHETS DE CHANTIER



Utiliser la tonne pour les quantités de matériaux / déchets ET préciser le type de couche pour les structures de voirie (3)  
 Les quantités correspondent au réel  
 Année N: du 01/01/20XX au 31/12/20XX de la première année du chantier

### MATERIAUX GEOLOGIQUES NATURELS ET DECHETS PRODUITS A L'OCCASION DU CHANTIER

NATURE (1)	Dangereux (Oui/Non)	Quantité Totale	UTILISATION SUR LE CHANTIER		UTILISATION HORS DU CHANTIER			% de valorisation / réemploi
			Quantité (t)	Utilisation (3)	Quantité (t)	Destination (4)	Distance (km)	
			0 t					
			0 t					
			0 t					
			0 t					
			0 t					
			0 t					
			0 t					

Oui  
Non

Aménagement paysager  
 Structure de voirie : préciser le type de couche  
 Remblaiement de tranchée  
 Remblai  
 Autre : préciser

A doit être

Terre végétale  
 17 05 Terres et cailloux hors ballast  
 Terre polluée  
 Matériaux non traités (type sols : limon / marno-calcaires, argile, ...)  
 17 03 Matériaux hydrocarbonés ou traités aux liants hydrauliques  
 17 01 Bétons, briques, tuiles et céramiques  
 17 02 01 Bois  
 17 02 02 Verre  
 17 02 03 Matière plastique  
 17 04 Métaux (y compris alliages) et câbles  
 17 06 Matériaux d'isolation  
 17 08 Matériaux de construction à base de gypse  
 15 01 01 Papier et carton  
 Déchets verts  
 Autre : préciser

Aménagement paysager  
 Centrale d'enrobage Centre de recyclage  
 Carrière (remblayage)  
 ISDND  
 ISDD  
 Autre : préciser

### 1 - GESTION DES MATERIAUX ET DECHETS DE CHANTIER

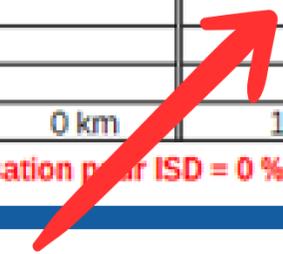


Utiliser la tonne pour les quantités de matériaux / déchets ET préciser le type de couche pour les structures de voirie (3)  
 Les quantités correspondent au réel  
 Année N: du 01/01/20XX au 31/12/20XX de la première année du chantier

MATERIAUX GEOLOGIQUES NATURELS ET DECHETS PRODUITS A L'OCCASION DU CHANTIER								
NATURE (1)	Dangereux Oui / Non (Obligatoire)	Quantité Totale (tonne) (A)	UTILISATION SUR LE CHANTIER		UTILISATION HORS DU CHANTIER		% de valorisation / réemploi	
			Quantité (tonne) (B)	Utilisation (3)	Quantité (tonne) (C)	Destination (4)		Distance (km)
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
<b>TOTAL</b>		0 t	0 t		0 t		0 km	100%

A doit être égal à B+C

 % valorisation pour ISD = 0 %



Calcul automatique du pourcentage de valorisation ou de réemploi des matériaux



- A = B + C obligatoirement
- A : quantité de matériaux produits à l'occasion du chantier
- B : quantité de matériaux utilisés sur le chantier
- C : quantité de matériaux utilisés hors du chantier

# EXEMPLE

## 1 - GESTION DES MATERIAUX ET DECHETS DE CHANTIER

 utiliser la tonne pour les quantités de matériaux / déchets ET préciser le type de couche pour les structures de voirie (3)

### MATERIAUX GEOLOGIQUES NATURELS ET DECHETS PRODUITS A L'OCCASION DU CHANTIER

NATURE (1)	Dangereux Oui / Non (Obligatoire)	Quantité Totale (tonne) (A)	UTILISATION SUR LE CHANTIER		UTILISATION HORS DU CHANTIER			% de valorisation / réemploi
			Quantité (tonne) (B)	Utilisation (3)	Quantité (tonne) (C)	Destination (4)	Distance (km)	
Terre Végétale	Non	100 t	100 t	Aménagement paysager	0 t			100%
17 03 Matériaux hydrocarbonés	Non	500 t	200 t	Remblaiement de tranchée	300 t	Centrale d'enrobage	30 km	100%
Terre polluée	Oui	150 t	0 t		100 t	ISDD	35 km	A≠B+C
17 02 02 Verre	Non	20 t	0 t		20 t	Carrière (remblayage)	15 km	100%
Matériaux non traités (type	Non	400 t	250 t	Structure de voirie : Assise	150 t	Centre de recyclage	30 km	100%
17 03 Matériaux hydrocarbonés	Oui	200 t	0 t		200 t	ISDD	50 km	0%
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
			0 t		0 t			
<b>TOTAL</b>		1370 t	550 t		770 t		160 km	0%

A doit être égal à B+C

 % valorisation pour ISD = 0 %







**CAHIER DES CLAUSES  
ENVIRONNEMENTALES  
(CCE)**

- Fiche récapitulative
- SOE-dispositions prévisionnelles
- SOE-dispositions chantier
- Fiches de notation



**CAHIERS DES CLAUSES  
TECHNIQUES  
PARTICULIÈRES (CCTP)**



**DOSSIER DE  
CONSULTATION**

**RÈGLEMENT DE  
CONSULTATION (RC)**

**CAHIER DES CLAUSES  
ADMINISTRATIVES  
PARTICULIÈRES (CCAP)**

# MESURE ET SUIVI DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES : Exploitation des fiches récapitulatives

## Données des fiches récapitulatives

collectées

et insérées dans un outil informatique EXCEL créé et géré  
par ENSEMBLE77, à disposition des maîtres d'ouvrage



## Exploitation des données par le MOA



## Mesure et suivi des objectifs quantifiés

# POURQUOI UTILISER LA DÉMARCHE SOE ?



La démarche SOE a été élaborée par le Groupe Ensemble77 composé de 12 entités, donneurs d'ordre et entreprises de Travaux Publics, accompagnées du Cerema

La démarche SOE permet de quantifier et suivre le respect des objectifs environnementaux, dont l'utilisation de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets grâce à la "fiche récapitulative quantitative des aspects environnementaux du chantier"

La démarche SOE est intégrée depuis plusieurs années notamment dans les marchés de travaux du Département de Seine-et-Marne et des Etablissements Publics d'Aménagement (EPA Marne/EPA France et EPA Sénart).  
L'application de la démarche SOE est suivie en partenariat avec le Cerema.



# LES BONNES PRATIQUES ET LES LEVIERS

ensemble



Intégrer la démarche SOE dans le contrat de maîtrise d'œuvre et prévoir la rémunération correspondante à sa gestion et son suivi

Désigner une personne ressource pour suivre la démarche SOE

Effectuer l'inventaire (diagnostic) des « déchets et matériaux » avant travaux, base de la démarche SOE, à intégrer dans les pièces de marchés (parties pré-remplies grisées de la « fiche récapitulative »)

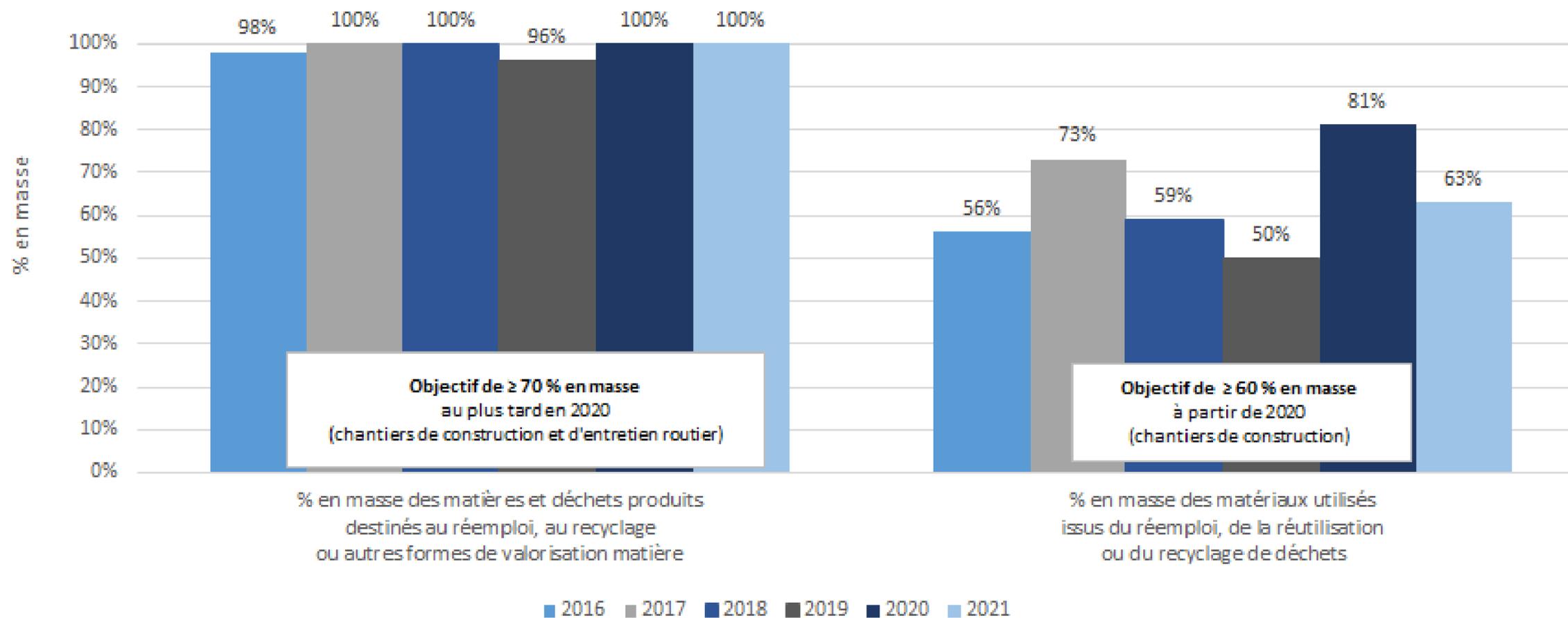
Les matériaux recyclés en apport doivent être la règle de base.  
L'approvisionnement de matériaux géologiques naturels doit être spécifiquement justifié par le maître d'œuvre

Les matériaux recyclés ou alternatifs bénéficient de fiches techniques et d'essais qui valident et sécurisent leur utilisation

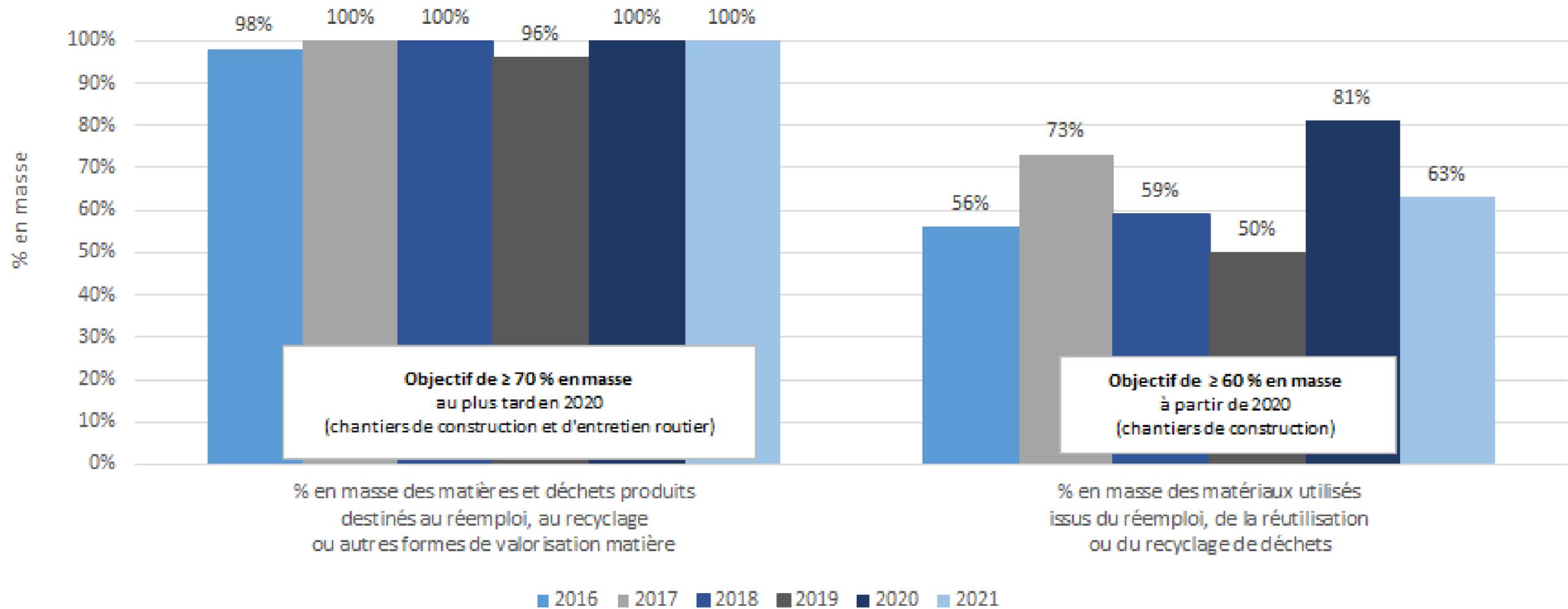
Les matériaux alternatifs sont produits partout sur le département de S&M – Leur prix est identique voire inférieur aux matériaux géologiques naturels

# SUIVI DES OBJECTIFS DE LA LTECV

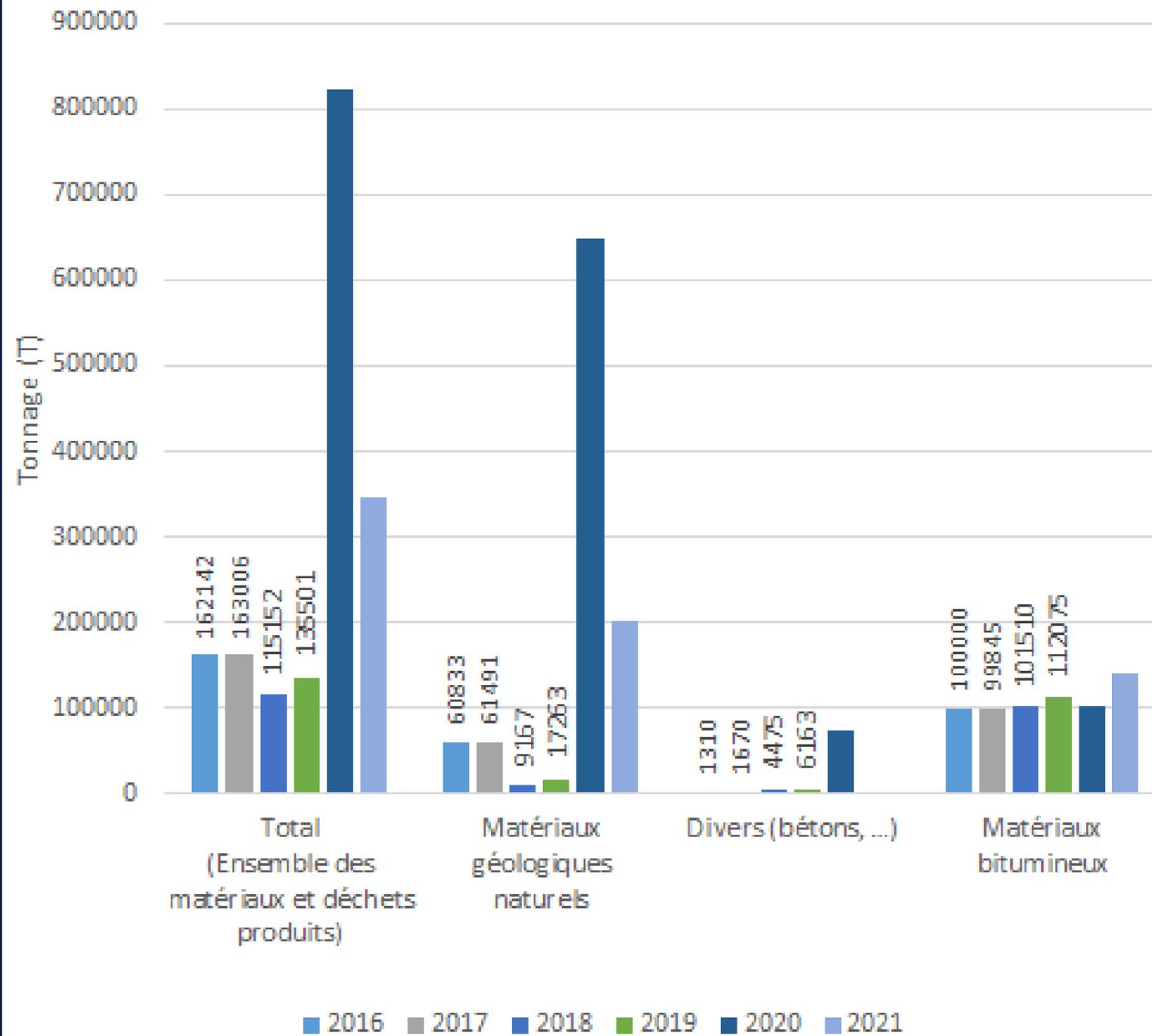
% en masse des matières et déchets produits destinés au réemploi, au recyclage ou autres formes de valorisation matière



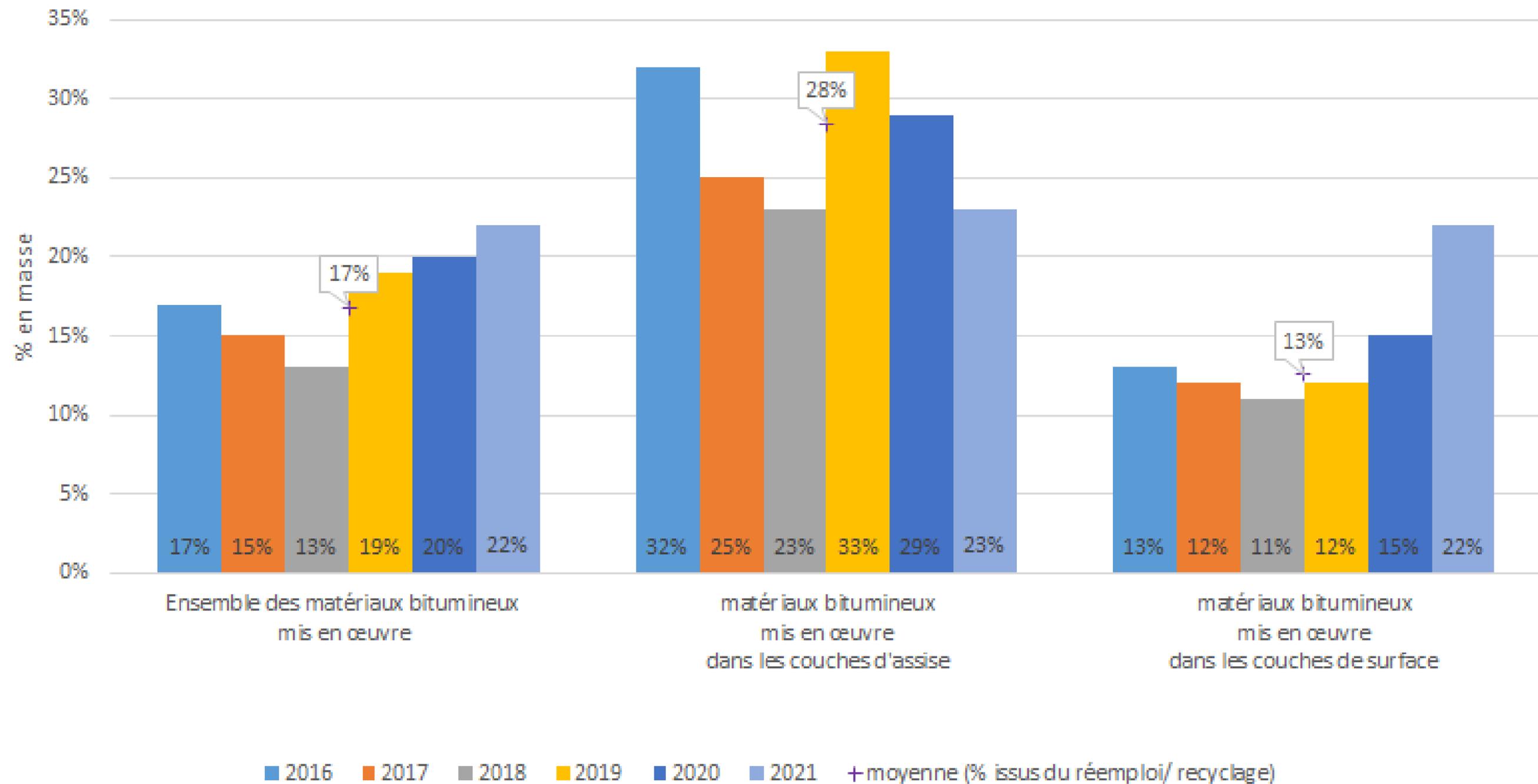
### % en masse des matières et déchets produits destinés au réemploi, au recyclage ou autres formes de valorisation matière



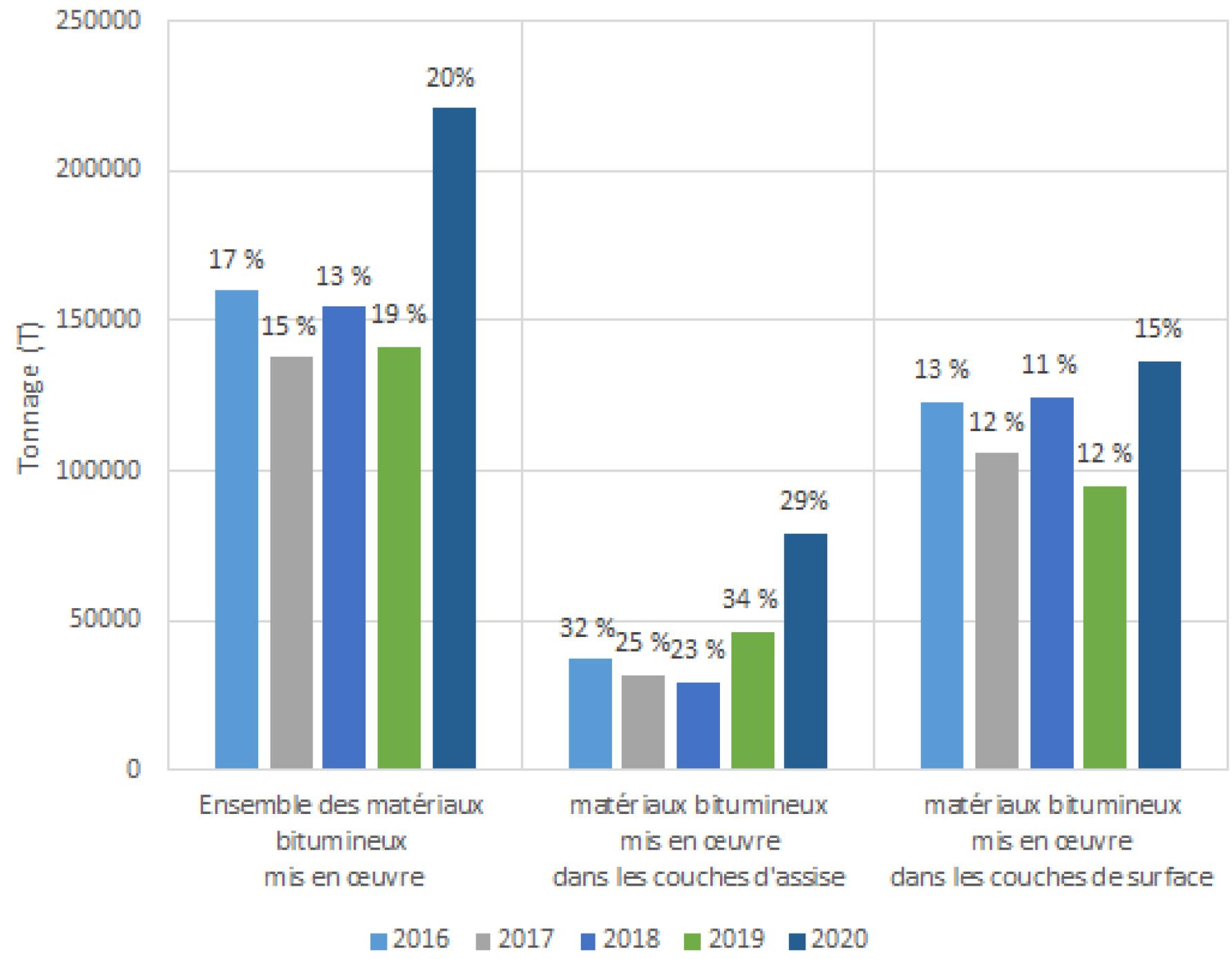
## Nature des matériaux et déchets produits sur les chantiers de construction et d'entretien routiers



## Evolution du % des agrégats d'enrobés dans les matériaux bitumineux



### Répartition des matériaux bitumineux par couche avec % issus du réemploi/ réutilisation/ recyclage (chantiers de construction et d'entretien)



# Où trouver les informations/outils et rendez-vous d'Ensemble77 ?

[Sur le site internet www.ensemble77.fr](http://www.ensemble77.fr)

ENSEMBLE77 / STP77  
56, rue Eugène DELAROUÉ  
77190 DAMMARIÉ LES LYS



01.64.87.66.04



[info@ensemble77.fr](mailto:info@ensemble77.fr)



Comment  
transformer  
des obligations  
réglementaires en  
atout économique?